

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE377

présenté par
M. Berville, rapporteur

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

A la première phrase de l'alinéa 24, substituer aux mots :

« (2005) et réaffirmés à Busan (2011) et à Nairobi (»,

les mots :

« (2 mars 2005) et réaffirmés à Busan (1^{er} décembre 2011) et à Nairobi (1^{er} décembre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.